

Conseil Municipal du 26 mai 2020 à 19h30
Sous la Présidence de Monsieur Daniel BAUDOÛIN
Date de convocation : 19 mai 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Etaient présents : Mesdames COUPPEY Annick, DAMOISELET Fabienne, DOGNY Manon, GRENOUILLET Laurence, HAHN Sylvie, LAMISSE Véronique, RIPPLINGER Valérie, Messieurs BARTHÉLÉMY Jean-Baptiste, BAUDOÛIN Daniel, BOTELLA Gérard, CARL Christophe, HOETLZEL Patrick, JOYEUX Jean-Pierre, MONCHAMPS Hugues et SCHNEIDER Roland

Secrétaire de séance : Monsieur BARTHÉLÉMY Jean-Baptiste

Délibération n°103 – cantine scolaire – facturation du temps méridien.

Le maire informe le conseil municipal que suite à la réouverture des écoles, la municipalité a décidé la réouverture de la cantine scolaire et de l'accueil périscolaire à compter du 12 mai 2020.

Il l'informe également que pour faciliter l'action des agents dans le cadre du respect des règles sanitaires pour faire face à la propagation du COVID-19, et afin d'éviter les complications liées à la mise en place de la restauration ordinaire, les parents mettent à disposition de leur enfant un repas tiré du sac.

Il informe le conseil qu'il y a donc lieu de déterminer une facturation du temps méridien.

Il propose que ce temps soit facturé pour les deux heures, soit de 12h00 à 14h00, à la somme de 5 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide que le temps méridien sera facturé 5 euros.